

PROJET PEDAGOGIQUE



INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU CENTRE HOSPITALIER DU HAUT-BUGEY

1 route de Veyziat - CS 20100 - 01117 OYONNAX Cedex

www.ch-hautbugey.fr

mail : secretariat.ifas@ch-hautbugey.fr

1. LA PRESENTATION DE L'INSTITUT	1
2. LES ACTEURS DANS LA FORMATION	2
2.1. Les acteurs institutionnels.....	2
2.2. Les acteurs de la formation à l'Institut.....	2
2.3. Les intervenants extérieurs	3
2.4. Les acteurs de la formation en stage	3
2.5. Les élèves.....	3
3. LES VALEURS DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE	3
4. NOTRE CONCEPTION DU SOIN	4
5. LA FINALITE ET LES OBJECTIFS DE LA FORMATION	4
5.1. L'acquisition de compétences	4
5.1.1. Apprendre.....	4
5.1.2. Etre autonome.....	5
5.1.3. Être responsable.....	5
5.1.4. Adopter une posture réflexive	5
5.1.5. Interagir avec les autres	5
5.2. La construction de l'identité du futur professionnel.....	5
6. NOS PRINCIPES PEDAGOGIQUES.....	5
6.1. Notre conception de l'apprenant.....	5
6.2. Notre conception de l'accompagnement.....	5
7. LES ENSEIGNEMENTS	6
7.1. Les cours magistraux (CM)	6
7.2. Les travaux dirigés (TD)	7
7.3. Temps Personnels Guidés (TPG).....	7
7.4. Accompagnement Pédagogique Individualisé (API).....	7
7.5. Les ateliers pratiques.....	7
7.6. La simulation en santé.....	7
8. LES EVALUATIONS	8
8.1. L'évaluation formative	8
8.2. L'évaluation normative.....	8
8.2.1. L'organisation des évaluations :	9
8.2.2. A l'institut de formation	9
8.2.3. En stage	9
9. L'ALTERNANCE	9

9.1.	Le partenariat	9
9.2.	Les activités extra-institutionnelles.....	10
10.	LES STAGES	10
10.1.	Le choix des lieux de stage	10
10.2.	La préparation et le retour de stage	11
10.3.	L'accompagnement pédagogique dans le parcours de stage	11
11.	LE SUIVI PEDAGOGIQUE	11
11.1.	Les valeurs déontologiques du suivi pédagogique.....	12
11.2.	Le suivi individuel	12
11.2.1.	La préparation du suivi	12
11.2.2.	Le déroulement	12
11.2.3.	La traçabilité	13
11.3.	Le suivi collectif	13
12.	LA VIE A L'INSTITUT.....	13
12.1.	Section relative aux conditions de vie des élèves au sein de l'institut	13
12.2.	Les repas.....	13
12.3.	Les tenues professionnelles	13
12.4.	L'accueil de la personne en situation de handicap	13
12.5.	Mise à disposition de ressources	14
13.	L'EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE	14
14.	LA DEMARCHE QUALITE.....	15
15.	ANNEXE 1 - TYPOLOGIE DES TERRAINS DE STAGES POUR 2022	16

Le projet pédagogique est un document officiel qui fixe les orientations et les modalités de la formation aide-soignante dans chaque institut, il est présenté aux tutelles et aux instances institutionnelles. Il est rédigé par l'ensemble de l'équipe pédagogique et respecte les exigences des textes réglementaires et est réajusté chaque année. Il s'agit d'un guide pour les élèves, les formateurs et les intervenants extérieurs, les professionnels accueillant les élèves en stage auquel chacun peut se référer. Il permet une cohésion entre les acteurs de cette formation. Il est remis et commenté aux élèves en début de formation.

1. LA PRESENTATION DE L'INSTITUT

1.1. GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE BRESSE-HAUT BUGEY (GHT)

Le CHHB fait partie du GHT composé de plusieurs établissements sanitaires et sociaux et médico-sociaux publics du département de l'Ain. Dans ce cadre, l'IFAS d'Oyonnax et les IFSI/IFAS de Bourg-en-Bresse et d'Hauteville-Lompnes sont amenés à réfléchir sur des projets communs et des mutualisations.

1.2. SITUATION GEOGRAPHIQUE

L'Institut de Formation d'Aides-Soignants du Haut-Bugey est situé route de Veyziat sur la commune d'Oyonnax dans le département de l'Ain.

Il dépend du Centre Hospitalier du Haut-Bugey répartis sur 3 sites :

- route de Veyziat à Oyonnax (Hopital)
- rue Bellevue à Oyonnax (« Le Tournant des Saisons » EHPAD / USLD)
- rue Painlevé à Nantua (« Les Jardins du lac » EHPAD / SSIAD)

L'Institut de Formation est installé au sein du Centre Hospitalier, au premier étage.

Il comprend :

- une salle de cours ;
- une salle permettant de consulter des ouvrages, des revues. Celle-ci est équipée de matériel pour réaliser des pratiques de soins ;
- une salle de pause pour les élèves ;
- des bureaux dédiés à l'équipe pédagogique et un secrétariat.

1.3. CAPACITE D'ACCUEIL

La capacité d'accueil de l'IFAS est de 29 élèves.

Au-delà de ce quota, d'autres élèves peuvent être accueillis : Redoublants, candidats complétant une validation des acquis de l'expérience (VAE), candidats reprenant leur formation suite à un arrêt.

1.4. LE CADRE LEGISLATIF

L'article D. 4391-1 du Code de la santé publique légifère la formation aide-soignante.

L'article R. 4311-4 du Code de la santé publique réglemente l'exercice de la profession.

2. LES ACTEURS DANS LA FORMATION

2.1. Les acteurs institutionnels

- Le Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Bresse-Haut Bugey
- Le Centre Hospitalier du Haut-Bugey
- La Région Auvergne - Rhône-Alpes
- L'Agence Régionale de Santé (ARS)
- La Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS)

L'ensemble de ces acteurs sont engagés dans la formation des professionnels de santé que nous formons. Ils sont garants de la légitimité et de la pérennité de l'institut, pour son agrément, son budget, la validation et la qualité de la formation que nous dispensons.

2.2. Les acteurs de la formation à l'Institut

- **LA DIRECTRICE :** **Madame Agnès HERVE-GRILLOT** (ETP 10%)

Elle organise la formation et encadre l'équipe pédagogique. Elle est responsable de la qualité de la formation et a un rôle décisionnaire.

- **LA SECRETAIRE :** **Madame Sophia BOUKER** (ETP 70%)

Elle accompagne les élèves sur les plans administratif et financier.

- **LES FORMATRICES :** **Madame Virginie PIERROT** (ETP 100%)
Madame Sophie BIGUET (ETP 50%)

Tous les formateurs sont issus de la filière infirmière et aide-soignante. Ils assurent la sélection, l'enseignement, l'évaluation et le suivi des élèves aides-soignants en formation.

Chaque formateur, dans sa pratique professionnelle met en oeuvre le projet pédagogique auprès des apprenants qu'ils accompagnent. Cela nécessite la confiance en l'autre, l'écoute et le dialogue.

- Dans un dispositif de formation reposant sur une alternance intégrative, le formateur collabore avec les différents partenaires de la formation.
- Dans un dispositif de formation ancré dans la réalité professionnelle, il permet à l'apprenant de développer les compétences professionnelles attendues et d'être capable de gérer les situations de soins qu'il rencontrera.
- Dans un dispositif de formation prônant l'autonomie et la réflexivité, il accompagne l'apprenant dans la construction de son identité professionnelle et l'élaboration de son projet.

Les formateurs assurent des missions diversifiées :

- Elaboration du projet de formation en tenant compte des bilans de l'année scolaire précédente ;
- Organisation et mise en œuvre du référentiel ;
- suivi de la promotion ;
- Organisation de la logistique tout au long de l'année ;
- Suivis pédagogiques collectif ;
- Etre les interlocuteurs pour la promotion, la direction ;
- Gestion du planning hebdomadaire, du suivi des absences et de l'organisation des évaluations sur le plan logistique ;
- Garantir ensemble le développement et l'acquisition de la ou des compétences ;
- Formalisation des projets de développement de la compétence et formation des élèves à l'approche compétences ;
- Construction des projets des modules en s'appuyant sur le référentiel de formation et le projet pédagogique ;
- Programmation des temps d'enseignement ;
- Dispensation des enseignements ;
- Recherche des intervenants experts nécessaires ;
- Gestion de l'organisation des évaluations des modules ;
- Transmission des résultats au formateur référent pédagogique des élèves pour assurer le suivi ;
- Evaluation de la satisfaction des apprenants afin de réajuster le projet l'année suivante le cas échéant ;

- Apport le cas échéant d'enseignements complémentaires en fonction de leur analyse des résultats des élèves.

Le formateur référent pédagogique de l'élève reste l'interlocuteur privilégié des professionnels de terrain pour tout ce qui concerne :

- L'apprentissage au cours du stage et les éventuelles difficultés que peut rencontrer l'élève. Il peut se déplacer sur le lieu de stage pour toutes les questions pédagogiques qui peuvent se poser, relatives à l'élève concerné ;
- L'organisation du stage : recensement des besoins de l'unité/travaux de stage/lien régulier avec le maître de stage etc..... ;
- Il est la personne ressource des maîtres de stage, tuteurs et professionnels de proximité pour toute question relative à l'apprentissage clinique.

2.3. Les intervenants extérieurs

Ils apportent grâce à leurs formations et expériences spécifiques dans différents domaines, un enseignement actualisé et concret. Ils peuvent être des professionnels de la santé, des représentants d'associations, des patients experts... Ils peuvent participer aux évaluations.

2.4. Les acteurs de la formation en stage

Ce sont les professionnels des établissements d'accueil : responsables d'établissements, directeurs des soins, maîtres de stage (cadre de santé d'unités de soins), tuteurs et référents de stage et professionnels de proximité, mais également d'autres professionnels de la santé et du social, dans le cadre de la pluridisciplinarité.

Ils accueillent, encadrent et évaluent les élèves sur les terrains de stages.

2.5. Les élèves

Ce sont des adultes qui, après avoir été admis à l'entrée à l'IFAS, intègrent la formation afin de devenir des professionnels aides-soignants compétents.

En fonction de leur situation, Ils peuvent suivre un parcours complet ou un parcours partiel.

3. LES VALEURS DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Les valeurs partagées par l'équipe pédagogique sont essentielles, elles fédèrent l'équipe pédagogique dans l'accompagnement des apprenants tout au long de leur formation.

-  **Le respect** est une valeur centrale dans le prendre soin et donc dans la formation, qui porte à traiter les personnes ou les biens avec de grands égards, et à ne pas leur nuire. Il intègre le principe de réciprocité.
-  **L'humanisme** est une valeur qui place l'être humain au centre de toutes les préoccupations. Elle a pour objectif son épanouissement. L'humanisme repose sur la confiance dans la capacité de chaque individu à évoluer de manière positive.
-  **La tolérance** est une valeur qui conduit à accepter l'autre dans ses différences, qui nécessite de faire preuve d'indulgence, de compréhension et d'ouverture d'esprit pour tendre vers le meilleur. La tolérance est encadrée par des règles et des principes qui défendent la liberté de chacun.
-  **La confiance** est une notion basée sur la réciprocité de la croyance en l'autre. Elle est basée sur le respect et l'écoute mutuelle : elle implique donc un soutien et une reconnaissance des capacités des individus.
-  **La solidarité** est une notion basée sur l'attention portée aux personnes qui nous entourent en développant l'esprit d'équipe et l'entraide.

-  **L'équité** est un principe modérateur selon lequel chacun dans son apprentissage peut prétendre à un traitement juste, égalitaire et raisonnable.
-  **La rigueur** est un travail sur soi qui pousse à suivre avec constance des directives et des règles. Elle permet de fournir une activité de qualité.

4. NOTRE CONCEPTION DU SOIN

La personne soignée est prise en charge dans sa globalité en respectant son autonomie, ses choix et ses valeurs et en recherchant systématiquement sa participation aux soins afin de lui permettre de conserver sa dignité.

Le soignant doit faire preuve d'écoute, d'empathie et de bienveillance et adopter un savoir-être conforme à toutes les situations et dans le respect du prendre soin.

5. LA FINALITE ET LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation d'aides-soignants proposée à l'Institut de Formation du Centre Hospitalier du Haut-Bugey doit permettre aux élèves de devenir des soignants capables de prendre soin et d'accompagner les personnes qui leurs sont confiées dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Les élèves doivent acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de la fonction aide-soignante.

Leur participation active dans la formation est requise pour l'acquisition de ces compétences et doit leur permettre de devenir des professionnels capables d'évoluer dans leur fonction de soignant.

La formation est centrée sur l'apprenant quel que soit son parcours et vise un processus de réussite.

5.1. L'acquisition de compétences

Selon Philippe Zarifian, « *la compétence professionnelle est une combinaison de connaissances, savoirs faire, expériences et comportements s'exerçant dans un contexte précis. Elle se constate lors de sa mise en œuvre en situation professionnelle à partir de laquelle elle est variable* ». ¹

Pour Margot Phaneuf, la compétence est « *un ensemble intégré de connaissances, d'acquis d'expérience et d'évolution personnelle, propres à un aspect donné des soins infirmiers qui, lorsqu'il est mobilisé en situation concrète permet de faire appel à des habilités cognitives, psychomotrices, organisationnelles et techniques, de manifester des comportements socio-affectifs adaptés* ». ²

Pour atteindre cette finalité, la formation vise à développer chez l'apprenant des capacités à :

5.1.1. Apprendre

L'apprenant intègre l'intérêt des différents apprentissages pour sa pratique professionnelle. Par ailleurs, il s'inscrit dans une dynamique de recherche afin de pouvoir s'adapter à l'évolution des sciences et techniques soignantes.

« *Pour apprendre quoi que ce soit, commencer par y trouver un sens.* » ³

¹ ZARIFIAN Philippe, 1999, *Objectif compétence*, Paris Liaisons, P63

² Margot Phaneuf, inf. PhD. *L'effet miroir médiateur de connaissance et d'image de soi*. Conférence prononcée dans le cadre du congrès de philosophie et d'éducation d'Evora, Portugal, 21 février 2005.

³ PAPERT Seymour, 1980, *Jaillissement de l'esprit – Ordinateurs et apprentissage*, Flammarion

5.1.2. Être autonome

L'apprenant est acteur de sa formation. Il prend des initiatives en fonction de son niveau de formation, ceci dans le respect du cadre pédagogique. Ainsi, il s'exerce à mettre en œuvre son rôle propre ou son rôle en collaboration au sein d'une équipe pluridisciplinaire mais aussi à adapter les soins à chaque personne soignée en exploitant ses capacités critiques.

5.1.3. Être responsable

L'apprenant acquiert les règles législatives régissant la profession, il développe une réflexion éthique et déontologique. Ainsi, il agit professionnellement, seul et en équipe, de façon responsable.

5.1.4. Adopter une posture réflexive

A partir de sa pratique, l'apprenant se questionne et s'auto évalue de façon à s'adapter aux contextes et aux personnes, puis transfère ses acquis à d'autres situations de soin. Par conséquent, il adhère à une démarche d'amélioration continue de la qualité.

5.1.5. Interagir avec les autres

L'apprenant acquiert une posture professionnelle dans le respect de lui-même et de l'autre. Pour cela, il apprend à se connaître, à donner du sens à ses émotions, à les gérer, afin de développer une juste distance relationnelle.

5.2. La construction de l'identité du futur professionnel

Il doit acquérir progressivement sa propre identité professionnelle qui respecte les critères du prendre soin.

Il est capable de trouver sa place et d'échanger au sein d'une équipe pluri-professionnelle afin d'optimiser la prise en charge des personnes.

C'est un professionnel avec une posture réflexive et évolutive c'est-à-dire capable de prendre du recul dans les situations et d'en analyser les causes et les conséquences. Ce questionnement permet de s'adapter et d'évoluer dans ses pratiques de manière constructive.

Grace à l'alternance intégrative, l'apprenant est accompagné dans la construction de cette identité tant par les formateurs que par les soignants.

6. NOS PRINCIPES PEDAGOGIQUES

Le principe s'énonce comme une règle définissant une manière d'agir, correspondant à une prise de positionnement éthique ou pédagogique.

La formation en alternance mêle approches théoriques et pratiques aussi bien à l'institut qu'en stage. Son but est de développer des compétences et une identité professionnelle.

6.1. Notre conception de l'apprenant

L'apprenant est un adulte en formation possédant une expérience personnelle et des capacités d'éducabilité. Il est considéré comme l'acteur principal de sa formation. Il s'engage de manière responsable à construire dans un processus d'autonomie son parcours et son projet professionnel. Ses capacités de réflexivité sont sollicitées et visent à être développées tout au long de la formation.

L'apprenant doit acquérir une culture de la remise en question personnelle et collective dans le but d'améliorer constamment sa pratique professionnelle et la qualité des soins.

6.2. Notre conception de l'accompagnement

Notre pédagogie est centrée sur l'apprenant et s'efforce de l'aider au développement progressif de ses ressources et de ses capacités, elle s'appuie sur la personnalisation de l'accompagnement tout au long de la formation. L'apprenant est accompagné

par l'équipe pédagogique dans un esprit de valorisation personnelle, dans une dynamique d'évolution, de recherche de prises d'initiatives et d'écoute. L'accompagnement est réalisé dans le respect de son identité et de son rythme d'apprentissage.

Les interactions entre les apprenants et les formateurs sont favorisées dans tous les apprentissages et plus spécifiquement en groupes restreints. Elles permettent de potentialiser les ressources, de développer le questionnement, l'argumentation des idées et l'intégration des connaissances.

Cet accompagnement sous-tend un contrat tacite ou formalisé entre l'apprenant et l'institut, entre l'apprenant et les formateurs et les apprenants entre eux, dans lequel chacun s'engage à respecter les objectifs fixés.

L'accompagnement de proximité permet la construction d'un parcours de formation en accord avec le projet professionnel et l'évolution des compétences de l'apprenant. Il se fonde sur un partenariat étroit avec les professionnels des terrains dans la formation clinique et théorique.

7. LES ENSEIGNEMENTS

La formation aide-soignante est élaborée à partir du référentiel de formation qui comprend :

- 11 compétences et 10 modules répartis en 5 blocs de compétences
- 35 heures d'Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)
- 35 heures de travaux personnels guidés (TPG)
- 7 heures de suivi pédagogique individuel.

Pour que l'élève atteigne le niveau de professionnalisation requis, des enseignements théoriques et pratiques sont dispensés tout au long de son cursus de formation. Les liens entre ces divers enseignements sont essentiels pour que l'élève recoupe et mobilise toutes les connaissances nécessaires à la compréhension des situations de soins rencontrées.

L'équipe pédagogique s'appuie sur des références telles que :

- le constructivisme : la pédagogie de la découverte permet à l'élève de développer des capacités de recherche personnelle et de construire de nouveaux savoirs à partir de ses acquis antérieurs.
- le socio-constructivisme : il s'appuie sur le conflit socio cognitif par la confrontation à ses pairs tout au long de son apprentissage.
- la pédagogie de la réussite et la pédagogie différenciée proposent une variété de méthodes d'apprentissage et d'évaluation donnant ainsi à chacun la chance de réussir.

Ainsi ces modèles d'apprentissage se déclinent lors de l'ensemble des enseignements permettant aux élèves :

-  D'acquérir des savoirs
-  De développer un savoir être
-  De maîtriser un savoir faire

Les 10 modules de formation sont articulés entre eux et répartis tout au long de l'année de formation. L'objectif de cette planification est de faciliter la mise en lien des connaissances par les élèves.

Les maquettes de formation de chaque bloc de compétences et des modules correspondants sont élaborées par les formateurs de l'IFAS et chaque fois que nécessaire en collaboration avec des soignants de terrain.

Les enseignements théoriques et les ateliers sont assurés en majorité par les formateurs permanents de l'IFAS, mais également par des professionnels de santé. Ces intervenants extérieurs permettent d'assurer une formation au plus près des réalités professionnelles et d'être en cohérence avec l'évolution des pratiques.

7.1. Les cours magistraux (CM)

Ils apportent des connaissances au regard des recommandations des référentiels de formation.

Ils sont dispensés par des formateurs et des intervenants experts.

Un accès numérique est proposé aux élèves. Ils peuvent y trouver des cours, des exercices, des révisions, des ressources professionnelles.

7.2. Les travaux dirigés (TD)

Ils permettent de réaliser des travaux qui favorisent l'approfondissement et la mobilisation des connaissances proposées en cours magistraux.

Ils sont construits et animés par les formateurs et les professionnels à partir de situations professionnelles. Ils permettent à l'élève d'acquérir et de s'approprier les connaissances nécessaires à la compréhension puis à la résolution de ces situations.

Les travaux de groupe permettent un partage d'expériences, de connaissances, de questionnement et le développement des capacités d'argumentation des élèves dans un esprit de travail en équipe.

7.3. Temps Personnels Guidés (TPG)

Ils sont répartis au sein des différents modules et favorisent l'appropriation des connaissances en autonomie par la réflexivité, l'adaptation des méthodes personnelles d'apprentissage. Ainsi ils s'inscrivent dans une dynamique de recherches documentaires.

Ces travaux peuvent être accompagnés par les formateurs selon les besoins de l'apprenant. Les travaux individuels sont centrés sur l'élève et ses capacités personnelles de recherche et d'approfondissement.

7.4. Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)

L'Accompagnement Pédagogique Individualisé a pour objectif de réaliser un accompagnement ciblé compte tenu de la diversité des profils des élèves et des nouvelles modalités d'accès à la formation. Son contenu est individualisé en fonction des besoins de chaque élève, évalués par un temps de positionnement en début de formation.

Ce dispositif peut comprendre des temps d'apprentissage relatifs à la lecture, compréhension des consignes, arithmétiques, raisonnement, utilisation de l'informatique, expression orale..... Il intègre également un temps d'accompagnement à l'explicitation et la formalisation du projet professionnel.

7.5. Les ateliers pratiques

Ils permettent à l'élève de :

- S'approprier les aspects techniques du soin et ses invariants ;
- Réfléchir et échanger autour des différentes pratiques ;
- Développer sa capacité réflexive ;
- Démystifier le soin en travaillant autour des représentations ;
- S'approprier et intégrer les bonnes pratiques ;
- Mobiliser les connaissances en lien.

Ces ateliers sont réalisés en groupe restreints par les formateurs et des professionnels, à l'institut et sur le terrain, pour permettre de rester au plus près de la réalité.

7.6. La simulation en santé

La simulation en santé est une méthode pédagogique active basée sur l'apprentissage expérientiel et la pratique réflexive. Au travers de cette pédagogie l'élève apprend en se projetant dans la situation.

La méthodologie de cette pratique repose sur les étapes suivantes : briefing, déroulement, débriefing car chaque étape conditionne le bénéfice de l'apprentissage.

La simulation permet la prise de conscience de l'importance des connaissances pour donner du sens au soin.

Deux niveaux de simulations sont proposés à l'IFAS du Haut-Bugey :

Niveau 1 = niveau de basse fidélité : ateliers de pratiques simulées simples

Niveau 2 = niveau de moyenne fidélité

- Ateliers pratiques avec objectifs précis, consignes de départ, pratique simulée, exploitation en groupe ensuite ;
- analyse et suivies de pratiques simulée

8. LES EVALUATIONS

L'évaluation est la mesure de l'écart entre un référent (résultat visé) et un référé (travail produit).

Elle a deux fonctions complémentaires :

- ✚ L'accompagnement de l'élève dans son processus d'apprentissage,
- ✚ Le contrôle de l'acquisition des savoirs et la capacité à les mobiliser.

Chacune de ces fonctions détermine des modes d'évaluation différents.

8.1. L'évaluation formative

Selon Charles Hadji « l'évaluation est formative quand elle permet à l'élève d'améliorer ses démarches d'apprentissage et de renforcer ses connaissances et ses compétences. » ⁴

Pour l'équipe pédagogique, elle doit faire partie intégrante des enseignements et par conséquent des processus d'apprentissage.

Elle recouvre plusieurs objectifs :

- Donner du sens en contextualisant les apprentissages à partir de situations de soins,
- Permettre à l'élève de s'auto évaluer à partir de différents supports et critères (objectifs pédagogiques présentés en amont des enseignements, grilles critériées),
- Préparer l'élève à l'évaluation normative.

L'évaluation formative précède certaines évaluations normatives. Elle donne lieu à une correction collective. Elle permet de préparer l'élève en lui permettant d'évaluer les écarts entre ce qu'il a réalisé et ce qui est attendu, c'est un temps de révision et de préparation à l'évaluation normative.

Elle peut prendre la forme de travaux dirigés, ateliers pratiques...

En stage, un bilan de demi-stage est systématiquement programmé et permet à l'élève de faire le point sur son apprentissage et éventuellement de réajuster. L'élève peut aussi faire part de ses attentes pour atteindre ses objectifs de stage.

8.2. L'évaluation normative

L'évaluation normative correspond au contrôle de l'acquisition de connaissances, et à la mesure du niveau de performance des compétences professionnelles d'un élève. Son objectif est de valider ou non une activité d'apprentissage, une séquence d'enseignement, des compétences, des actes et activités.

Elle se concrétise par l'attribution d'une valeur argumentée au regard des attendus des référentiels de formation. Chaque épreuve donne lieu à une session de rattrapage. Pour favoriser l'alternance intégrative, des professionnels de terrains sont sollicités pour participer à certaines évaluations.

Elle se décline selon différentes modalités :

- Evaluation écrite individuelle sur table
- Évaluation orale individuelle
- Mise en situation pratique à l'institut de formation

Les évaluations sont basées sur l'étude de situations de soins ou situations professionnelles.

⁴HADJI Charles, 1996, L'évaluation des apprentissages : trente ans de recherches et de débats, *Sciences Humaines*, hors série N°12, p66

- Évaluation des compétences par les professionnels de terrain et/ou tuteur

8.2.1. L'organisation des évaluations :

La construction des évaluations est réalisée par les formateurs, dans le respect des critères et modalités du référentiel de formation.

A l'issue de l'évaluation normative, une correction individuelle ou collective est organisée par les formateurs. Elle permet à l'élève de comprendre et d'apprendre à partir de ses erreurs, elle a pour but de renforcer ses apprentissages et de lui donner les moyens de progresser.

En cas de non validation d'un bloc de compétence, l'élève bénéficie d'une session de rattrapage par année dans la limite de 4 sessions d'évaluation, organisées selon les mêmes modalités que la session initiale. En conséquence, l'élève est autorisé à redoubler 1 fois.

8.2.2. A l'institut de formation

Les évaluations sont réparties sur l'ensemble de l'année pour permettre à chacun de répartir sa charge de travail. Les rattrapages sont programmés à distance des évaluations initiales afin de laisser aux élèves concernés un temps suffisant pour leurs révisions.

8.2.3. En stage

Les compétences professionnelles sont évaluées par les soignants qui ont participé à l'encadrement de l'élève. A cet effet ils remplissent le document intitulé « fiche d'évaluation de l'acquisition des compétences en milieu professionnel ».

Les professionnels de terrain transposent les connaissances théoriques dans la pratique. Ils guident l'apprentissage des élèves et participent à l'évaluation de l'acquisition des compétences. Ils sont des partenaires essentiels de la formation.

Les pratiques professionnelles sont observées, expérimentées et acquises au cours des temps de stage.

En fin de formation, les 5 blocs de compétences sont validés si l'élève a obtenu :

- L'acquisition des compétences en milieu professionnel sur la totalité des stages
- **ET** la moyenne aux évaluations en institut de formation.

9. L'ALTERNANCE

La pédagogie s'appuie sur le principe de la formation par alternance.

Ainsi l'institut de formation et les terrains de stage sont deux lieux de formation qui se complètent et contribuent au développement des compétences de l'élève.

La formation aide-soignante s'inscrit dans une alternance intégrative. Cette dernière se définit par l'utilisation réciproque des connaissances et des expériences vécues en institut de formation et en stage. Elle permet ainsi des interactions permanentes entre les différents savoirs que l'élève s'approprie et transforme en compétences professionnelles.

Les temps d'apprentissage à l'institut de formation et en stage aident l'élève à mobiliser, articuler, combiner puis transférer ses savoirs afin de développer un « savoir agir » et un « savoir être » adaptés aux situations professionnelles.

9.1. Le partenariat

Dans le cadre de cette alternance intégrative, nous nous attachons à mettre en œuvre un partenariat renforcé entre les professionnels des lieux de stage et l'équipe pédagogique.

Il se matérialise par :

- ✚ Une collaboration étroite et privilégiée entre les formateurs et les responsables d'encadrement du secteur ;
- ✚ Une gestion des stages cohérente et personnalisée ;
- ✚ Une disponibilité, une écoute et une réactivité de l'équipe pédagogique lors de sollicitations de la part des professionnels des terrains de stage ;
- ✚ L'accompagnement des acteurs de l'encadrement à la fonction tutorale ;
- ✚ La contribution des professionnels de terrain aux enseignements théoriques et pratiques ainsi qu'aux évaluations ;
- ✚ La participation des professionnels de terrains aux différentes instances.

9.2. Les activités extra-institutionnelles

Dans une dynamique d'ouverture, les élèves peuvent participer sur le terrain à :

- Des audits sur des thèmes divers en partenariat avec notre établissement support ;
- Des journées nationales. Exemple : hygiène des mains, semaine bleue auprès des personnes âgées ...

10. LES STAGES

Un stage est reconnu qualifiant lorsque le responsable de stage se porte garant de la mise à disposition des ressources et activités dans l'objectif de procurer un encadrement et un apprentissage de qualité. La qualification nécessite l'établissement d'une convention de stage entre l'établissement d'accueil et l'institut et l'élève.

A l'institut du Haut-Bugey, la coordination des stages est réalisée par les formateurs sous la responsabilité du directeur de l'institut.

10.1. Le choix des lieux de stage

La diversité des terrains pour tous les élèves permet d'acquérir les 11 compétences du programme dans des situations de prise en soins des personnes dont l'état de santé altéré est en phase aigüe et dont l'état de santé altéré est stabilisé.

Dans le cursus complet de la formation aide-soignante, les stages sont au nombre de 4, à réaliser en milieu professionnel.

Annexe 1

- ✚ Les 3 premiers stages d'une durée de 5 semaines chacun visent à explorer les 3 missions suivantes de l'aide-soignant :
 - Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie
 - Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétence
 - Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes comme la prise en soin d'une personne dont l'état de santé altéré est en PHASE AIGUE (service de courte durée type médecine, chirurgie,) et la prise en soin d'une personne dont l'état de santé altéré est STABILISE (SSR, extrahospitalier, soins sur les lieux de vie,)

Chacune des trois premières périodes de stage doit porter sur tout ou partie des 5 blocs de compétences. L'ensemble des blocs devant-être abordés sur l'ensemble des trois premières périodes.
- ✚ Le dernier stage d'une durée de 7 semaines a lieu en fin de formation. Il permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et/ou le renforcement des compétences de l'apprenant.

Le parcours de stage comporte au moins 1 période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et 1 période auprès de personnes âgées.

Au cours de la formation, l'élève réalise :

- une expérience de stage de nuits dans une unité où un infirmier est présent la nuit.
- une expérience de travail de week-end

Les stages sont attribués par les formatrices. Chaque élève est amené à se déplacer géographiquement afin de respecter l'équité dans la promotion.

Pour les élèves en cursus partiel, le nombre, la typologie et la durée des stages varient selon le diplôme d'origine.

Exemple :

✚	Bac pro ASSP :	10 semaines de stage
✚	Bac pro SAPAT :	14 semaines de stage
✚	AS/AP :	7 semaines de stage sur une ou deux périodes
✚	AVF et AVS :	17 semaines de stage
✚	Passerelles ambulanciers :	17 semaines de stage
✚	ARM :	17 semaines de stage
✚	ASMS :	17 semaines de stage
✚	AES :	12 semaines de stage
✚	ASHQ :	17 semaines de stage

10.2. La préparation et le retour de stage

La planification de l'année de formation, s'articule autour d'une alternance cours/stage.

Chaque départ en stage est préparé à l'Institut, avec les formateurs. C'est le moment pour l'équipe pédagogique de présenter les objectifs institutionnels, ainsi que les travaux à réaliser pendant le stage. Pour les élèves, c'est un moment de travail sur leurs propres objectifs en fonction de leur parcours professionnel et de leur parcours de formation. Un tableau de compétences obtenues à l'issue de leurs stages est remis à chaque élève afin de lui permettre d'identifier sa progression.

Un retour à l'institut d'une semaine au minimum est toujours prévu entre deux stages.

A chaque retour de stage, une analyse des pratiques professionnelles (APP) est réalisée en demi-groupe, elle peut prendre des formes différentes. La constitution des groupes est identique tout au long de l'année afin d'instaurer un climat de confiance, de favoriser les échanges, la réflexion et l'analyse des situations rencontrées en cours de stage. C'est un espace de questionnement qui interroge les pratiques, vise à les comprendre et cherche à les améliorer.

A l'issue de chaque stage, conformément à l'instruction n° DGOS/RH1/2016/330 du 4 novembre 2016 relative à la formation des tuteurs de stages paramédicaux, les élèves remplissent un questionnaire de satisfaction de l'encadrement en stage. Une analyse annuelle est réalisée dont les objectifs sont :

- de s'assurer que le stage répond bien aux critères de qualification requis
- d'accompagner les professionnels de terrain sur certains aspects de la fonction tutorale si besoin

10.3. L'accompagnement pédagogique dans le parcours de stage

Afin de suivre le parcours de l'élève et régler au fur et à mesure des questions pédagogiques qui peuvent se poser, le formateur peut se déplacer sur le lieu de stage, à son initiative, à celle de l'élève ou à celle du responsable de stage dans un objectif d'accompagnement. Lors de ces rencontres, les objectifs de stage sont réajustés en fonction des problématiques rencontrées.

11. LE SUIVI PEDAGOGIQUE

Le suivi pédagogique correspond à l'accompagnement de l'élève par l'équipe pédagogique tout au long de la formation. Chaque élève est accompagné durant sa formation par un formateur référent pédagogique, dont une des missions est d'assurer son suivi pédagogique individualisé. Ce temps de suivi fait partie intégrante du temps de formation.

Le suivi pédagogique personnalisé constitue un moment privilégié d'échanges qui permet de faire le point sur une séquence ou une période de formation et de réaliser un bilan personnalisé des compétences à partir des acquis théoriques et pratiques. Il incite au questionnement professionnel, à une implication constructive, et éventuellement à la remise en question afin de réajuster ou de formuler des objectifs pour une bonne poursuite de la formation. Il participe à l'élaboration progressive d'un projet professionnel personnalisé et à la construction d'une identité professionnelle.

Le formateur référent pédagogique :

- Accompagne l'élève dans ses apprentissages théoriques et cliniques sur l'année de formation ;
- Se déplace sur le lieu de stage à la demande de l'élève, du tuteur de stage ou sur sa propre initiative selon les besoins ;
- Trace les informations nécessaires au suivi de l'élève ;
- Assure le suivi des absences et des résultats des évaluations avec l'élève ;
- Complète, en fin de formation, le document de validation de l'acquisition des compétences en vue du jury du diplôme d'Etat.

7 heures de suivi pédagogique sont réparties tout au long de la formation, sous forme d'entretiens avec l'apprenant à partir des objectifs de l'accompagnement pédagogique individualisé (API). Ces entretiens sont des points d'étape sur les acquis de l'apprenant et ses difficultés. Des apports d'éléments complémentaires peuvent donnés par le formateur le cas échéant, pour renforcer les acquis.

En début de formation un premier rendez-vous sera proposé à chaque apprenant, Un rendez-vous de suivi est ensuite planifié après chaque période de stage. Un temps individuel d'accompagnement est organisé avant chaque départ en stage afin d'aider l'élève à formuler des objectifs pédagogiques personnalisés et pertinents en lien avec son parcours de stage.

Des rencontres pédagogiques supplémentaires individuelles ou collectives, si nécessaire, à l'initiative de l'élève ou du formateur, sont possibles durant tout le parcours de formation.

11.1. Les valeurs déontologiques du suivi pédagogique

Il suppose la confiance et la confidentialité des échanges. Cependant, il peut donner lieu au sein de l'équipe pédagogique, à un partage d'informations, au même titre que celui relatif au secret partagé en milieu de soins.

11.2. Le suivi individuel

Il est formalisé en plusieurs étapes :

11.2.1. La préparation du suivi

Un temps de préparation est effectué par le formateur référent à partir des résultats des évaluations, des bilans de compétence des stages, de l'état des absences et de l'appréciation du comportement général.

Chaque élève prépare également cette rencontre de suivi pédagogique individuel en remplissant le guide d'entretien correspondant.

11.2.2. Le déroulement

Une attitude réflexive est attendue de la part de l'élève. Le temps d'échange débute par l'expression du ressenti, de l'autoévaluation de l'élève. Le formateur propose son appréciation de la situation au regard des divers éléments recueillis. Il s'ensuit une réflexion commune qui met en évidence les points forts à maintenir et les points

à améliorer. Ces derniers seront à travailler en posant des objectifs de progression et de réussite. L'évaluation de ces objectifs s'effectue lors d'un autre suivi.

11.2.3. La traçabilité

Tous les suivis font l'objet d'un compte-rendu afin d'assurer une continuité dans l'accompagnement. Ils servent de support à l'appréciation annuelle.

11.3. Le suivi collectif

Il existe plusieurs temps clefs dans le suivi de la promotion :

- L'accueil en début de formation
- Les apports d'informations tout au long de la formation
- Les temps de régulation
- Les temps de départ et de retour de stage.
- L'évaluation de la satisfaction des élèves au moyen de bilans.

12. LA VIE A L'INSTITUT

12.1. Section relative aux conditions de vie des élèves au sein de l'institut

Cette section est un organe consultatif. Elle traite des sujets relatifs à la vie des élèves au sein de l'institut, notamment l'utilisation des locaux et du matériel ; les projets extra-scolaires.

Elle est constituée de la directrice, de deux formatrices de l'IFAS, des deux élèves aides-soignants délégués, et de la secrétaire de l'IFAS.

Elle se réunit deux fois par an sur proposition de la directrice ou des élèves.

Un compte rendu des réunions est présenté à l'ICOGI et mis à disposition des élèves, de l'équipe pédagogique et administrative de l'institut.

12.2. Les repas

Les élèves peuvent prendre leur repas au self du Centre Hospitalier du Haut Bugey.

Dans le hall d'accueil du CHHB, un distributeur ainsi qu'un kiosque sont à disposition et proposent des boissons chaudes et fraîches, des sandwiches et friandises.

Une salle de pause pour les élèves est disponible au sein de l'IFAS (pas plus de 6 personnes en même temps dans la salle)

12.3. Les tenues professionnelles

Conformément à l'instruction n°DGOS/RH1/DGESIP/2020/155 du 9 septembre 2020 relative à la mise à disposition des étudiants et élèves en santé non médicaux, de tenues professionnelles gérées et entretenues par les structures d'accueil en stage, le centre hospitalier du Haut Bugey prête et assure l'entretien des tenues des élèves durant les stages dans l'établissement.

12.4. L'accueil de la personne en situation de handicap

Le bâtiment

Les locaux de l'institut de formation permettent d'accueillir les personnes à mobilité réduite :

- Des places de parking réservées sont situées à proximité de la porte d'entrée ;
- Un ascenseur permet d'accéder à l'étage ;
- Des sanitaires accessibles aux fauteuils roulants sont présents à l'étage ;
- La salle de cours permet des installations spécifiques pour les personnes présentant un handicap lié aux déplacements ;

- La porte d'entrée, les portes intérieures et les issues de secours ont une largeur conforme pour les personnes à mobilité réduite.

La formation

➤ Aménagements

Conformément à l'article 51 de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux « *l'instance compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves est informée par le directeur des modalités d'accompagnement mises en place [...] auprès des élèves bénéficiant d'aménagement spécifique en cas de grossesse ou de handicap.* »

A l'institut, les personnes en situation de handicap demandant un aménagement spécifique doivent adresser une lettre motivée accompagnée d'un certificat MDPH de l'année en cours.

➤ Aide matérielle

Selon la situation de chacun, l'institut peut mettre à disposition :

- pour les évaluations un ordinateur portable ou une aide humaine aux personnes empêchées temporairement d'utiliser un membre supérieur
- des cours photocopiés avec police agrandie ou non

12.5. Mise à disposition de ressources

Des informations diverses actualisées sont délivrées aux apprenants sur le site internet du CHHB tout au long de l'année. Elles ont pour objectif de participer à leur bien-être au cours de la formation. Entre autres, des ressources sont mises à disposition telles que des conseils relatifs au contexte sanitaire.

Ressources matérielles

- Une salle de cours de 30 places équipée d'un ordinateur, vidéoprojecteur et un lit pour les pratiques, ayant la possibilité de se scinder en 2 pour favoriser les travaux de groupes ;
- Une salle permettant de consulter des ouvrages, des revues. Celle-ci est équipée de matériel pour réaliser des pratiques de soins ; elle est équipée d'un ordinateur ;
- Un simulateur de vieillissement permettant de comprendre l'impact du vieillissement sur l'être humain et d'adapter l'aide dont a besoin la personne ;
- Un tronc anatomique ;
- Un mannequin permettant de simuler des pratiques ;
- L'accès au logiciel de transmissions HM du CHHB.

13. L'EVALUATION DU PROJET PEDAGOGIQUE

L'évaluation du projet pédagogique questionne essentiellement l'atteinte des objectifs et le respect des engagements pédagogiques énoncés par l'équipe.

Elle porte sur :

- La pertinence des choix pédagogiques ;
- La pertinence des dispositifs pédagogiques ;
- L'évaluation de la personnalisation des parcours ;
- L'évaluation de la collaboration /alternance ;

- La qualité de la formation dispensée aux élèves ;
- La qualité des professionnels formés.

Elle s'appuie sur :

- Les résultats théoriques et pratiques des élèves ;
- L'évaluation des enseignements théoriques et pratiques à partir des constats des formateurs, des intervenants et des élèves ;
- Le bilan de fin d'année réalisé par les formateurs ;
- Le bilan de satisfaction des élèves ;
- Le bilan à 6 mois des nouveaux diplômés.

14. LA DEMARCHE QUALITE

L'IFAS est certifié QUALIOPI depuis 2022.

Notre établissement est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité des prestations de formation.

15. TYPOLOGIE DES TERRAINS DE STAGES POUR 2024

NOTRE MAISON	EHPAD	39240	AROMAS	Bourgogne-Franche-Comté	4
CENTRE HOSPITALIER DU HAUT-BUGEY	EHPAD NANTUA	01460	NANTUA	Auvergne-Rhône-Alpes	11
CENTRE HOSPITALIER DU HAUT-BUGEY	EHPAD OYONNAX	01100	OYONNAX	Auvergne-Rhône-Alpes	10
CENTRE HOSPITALIER LOUIS JAILLON	EHPAD MONT BAYARD	39206	SAINT CLAUDE	Bourgogne-Franche-Comté	8
CENTRE HOSPITALIER DU HAUT-BUGEY	SSIAD NANTUA	01130	NANTUA	Auvergne-Rhône-Alpes	3
MUTUELLE OYONNAXIENNE	SSIAD	01100	OYONNAX	Auvergne-Rhône-Alpes	4
NOTRE MAISON	FOYER DE VIE	39240	AROMAS	Bourgogne-Franche-Comté	4
CENTRE PSYCHOTHERAPIQUE DE L'AIN	UNITE DE SOIN	01012	BOURG EN BRESSE	Auvergne-Rhône-Alpes	8
CENTRE HOSPITALIER DU HAUT-BUGEY	UVP NANTUA	01130	NANTUA	Auvergne-Rhône-Alpes	4
MAS BELLEVUE	MAS BELLEVUE	01100	OYONNAX	Auvergne-Rhône-Alpes	5
IME LES MUSCARIS	LES MUSCARIS	01103	OYONNAX	Auvergne-Rhône-Alpes	2
ODYNEO : LE HAUT DE VERSAC	FAM/MAS	39170	ST LUPICIN	Bourgogne-Franche-Comté	2

CENTRE HOSPITALIER DU HAUT-BUGEY	SSR	01100	OYONNAX	Auvergne-Rhône-Alpes	8
CENTRE HOSPITALIER LOUIS JAILLON	SSR POLYVALENT	39200	SAINT CLAUDE	Bourgogne-Franche-Comté	1
CENTRE HOSPITALIER DU HAUT-BUGEY	CHIRURGIE	01100	OYONNAX	Auvergne-Rhône-Alpes	8
CENTRE HOSPITALIER DU HAUT-BUGEY	COURT SEJOUR GERIATRIQUE	01100	OYONNAX	Auvergne-Rhône-Alpes	8
CENTRE HOSPITALIER DU HAUT-BUGEY	MEDECINE POLYVALENTE	01100	OYONNAX	Auvergne-Rhône-Alpes	10
CENTRE HOSPITALIER DU HAUT-BUGEY	UHCD	01100	OYONNAX	Auvergne-Rhône-Alpes	4
CENTRE HOSPITALIER DU HAUT-BUGEY	AMBULATOIRE	01100	OYONNAX	Auvergne-Rhône-Alpes	3
CENTRE HOSPITALIER LOUIS JAILLON	MEDECINE	39200	SAINT CLAUDE	Bourgogne-Franche-Comté	3

Typologie des stages : **PERSONNE AGÉE** ; **HANDICAP** ; **STABILISE** ; **AIGUE**. Chaque élève devra réaliser un stage dans au moins chacune des typologies suivantes : personne âgée, handicap et aigue.